

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 34

présenté par
M. Rogemont
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 48**État B****Mission "Culture"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	2 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits du programme de la mission « Culture » (action n° 4 « Actions en faveur de l'accès à la culture » de 2 millions d'€ et de réduire, du même montant, les crédits du programme « Création » (action n° 1 « Soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant »).

Il s'agit de supprimer les crédits de fonctionnement de l'association de préfiguration de la Philharmonie.

Dans le cadre d'un budget de la culture de plus en plus sinistré et dont le désengagement de l'Etat est clairement acté particulièrement pour le spectacle vivant, il est difficile de justifier la création d'un tel établissement. Car même financé à 50 % par la ville de Paris, ses crédits de fonctionnement viendront obligatoirement, dans les prochaines années ponctionner ceux des structures existantes.

Par ailleurs, même financé par emprunt, ce projet ponctionne de 2 millions d'€ au programme « création », alors que les moyens d'intervention en région comme les moyens d'action culturelle sont en chute libre.